



DOCUMENT PEDAGOGIQUE



**ALSH
PERISCOLAIRE**

**TEMPS DU MATIN
TEMPS DU SOIR
MERCREDI**

2019/2020

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
RUE ANDRE DE RICHAUD - 84210 ALTHEN DES PALUDS
Tél. : 04 90 37 43 27 - e-mail : alsh@althendespaluds.fr**

SOMMAIRE

1) PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2) LA TARIFICATION

3) LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU TERRITOIRE

4) LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PERISCOLAIRE MATIN, SOIR ET MERCREDIS

- Les objectifs pédagogiques des temps du matin et du soir
- Les objectifs pédagogiques du mercredi

5) ORGANISATION GENERALE

- Maternelle
- Élémentaire
- Mercredi

6) LA COMMUNICATION

7) LES REUNIONS PADAGOGIQUES

8) L'ÉVALUATION



1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Organisateur

M. Michel TERRISSE- Maire

Place De La Mairie – 842410 Althen Des Paluds

Tel : 04.90.62.01.02

Mail : mairie@althendespaluds.fr

Site internet : www.althendespaluds.fr

Partenaires institutionnels et financiers: CAF, MSA, DDCS, PMI, Commune

Direction

Nawalle AMIR, titulaire du BPJEPS Loisirs tous publics

Lieux d'implantation de l'ALSH périscolaire

Ecole maternelle André de Richaud, ALSH d'Althen des Paluds et Ecole élémentaire Simone Veil

Adresse : Rue André de Richaud - 84210 ALTHEN DES PALUDS

Tél. : 04.90.37.43.27

Courriel : alsh@althendespaluds.fr

Capacité d'accueil théorique

Temps du mercredi : 68 enfants

- 40 enfants de moins de 6 ans
- 42 enfants de plus de 6 ans

Temps du matin et soir : 140 enfants

- 50 enfants de moins de 6 ans
- 90 enfants de plus de 6 ans

Conditions d'admission

Les enfants admis à l'ALSH sont en priorité les enfants de la commune ou ceux scolarisés au sein des écoles communales. Les enfants des communes de l'intercommunalité ou extérieurs sont acceptés le mercredi dans la limite des places disponibles.

Dates d'ouverture de la structure

Pour l'année scolaire en cours, du lundi 2 septembre 2019 au vendredi 3 juillet 2020

Horaire d'accueil du matin :

- de 7h30 à 8h20

Horaire d'accueil du soir :

- de 16h30 à 18h15

Horaires d'accueil des mercredis :

- De 7h30 à 9h00

- À 11h45 pour les forfaits repas + après-midi

- À 13h30 pour les forfaits après-midi sans repas

Horaires de départ des mercredis :

- À 11h45 pour les forfaits matin sans repas

- À 13h30 pour les forfaits matin + repas

- De 16h30 à 18h15

Les inscriptions

L'accueil périscolaire du matin et du soir nécessitent une inscription à la période ou à l'année sur le portail famille communal, accessible sur le site internet de la commune www.althendespaluds.fr. Ou sur rendez-vous au bureau ALSH.

Un dossier commun aux différentes structures (écoles, ALSH et restaurant scolaire) a été mis en place. Cette organisation permet non seulement d'alléger les démarches d'inscriptions pour les familles, mais aussi de créer un dossier consultable par tous les services gravitant autour de l'enfant. **Les enfants dont le dossier est incomplet ne peuvent être acceptés sur la structure.**

2. LA TARIFICATION

La tarification périscolaire matin ou soir

Le tarif est voté et fixé en Conseil Municipal. Il est calculé en fonction du quotient familial de chaque famille. Le tarif est dégressif à partir du deuxième enfant.

Le paiement des temps de présence s'effectue via le portail famille en ligne ou directement auprès de Laurence BONARDEL au bureau ALSH.

Quotient familial	Tarif 1 ^{er} enfant par temps périscolaire et par période	Tarif 2e enfant et + par temps périscolaire et par période
Jusqu'à 485€	1€	0,50€
De 486€ à 970€	4€	2€
De 971€ à 1125€	8€	4€
De 1126€ à 2250€	13€	6,50€
Supérieur à 2250€	19€	9,50€



La tarification des mercredis

Le tarif est voté et fixé en Conseil Municipal. Il est calculé en fonction du quotient familial de chaque famille. Le tarif est dégressif à partir du deuxième enfant.

Le paiement des temps de présence s'effectue via le portail famille en ligne ou directement auprès de Laurence BONARDEL au bureau ALSH au moment de l'inscription.

Pour les résidents d'Althen des Paluds

Quotient familial	Journée	Demi-journée	Demi-journée + repas
Jusqu'à 485€	8€ (6,50€*)	4€	6,50€
De 486€ à 970€	9€ (7,50€*)	4,50€	7€
De 971€ à 1125€	10€ (8,50€*)	5€	7,50€
De 1126€ à 2250€	11€ (9,50€*)	5,50€	8€
Supérieur à 2250€	12€ (10,50€*)	6€	8,50€

*A partir du troisième enfant

Pour les résidents de l'intercommunalité (Pernes les fontaines, Montoux, Sorgues, Bédarrides)

Quotient familial	Journée	Demi-journée	Demi-journée + repas
Jusqu'à 485€	9€ (7,50€*)	5€	7,50€
De 486€ à 970€	10€ (8,50€*)	5,50€	8€
De 971€ à 1125€	11€ (9,50€*)	6€	8,50€
De 1126€ à 2250€	12€ (10,50€*)	6,50€	9€
Supérieur à 2250€	13€ (11,50€*)	7€	9,50€

*A partir du troisième enfant

Pour les résidents des communes extérieures

Quotient familial	Journée	Demi-journée	Demi-journée + repas
Jusqu'à 485€	10€ (8,50€*)	6€	8,50€
De 486€ à 970€	11€ (9,50€*)	6,50€	9€
De 971€ à 1125€	12€ (10,50€*)	7€	9,50€
De 1126€ à 2250€	13€ (11,50€*)	7,50€	10€
Supérieur à 2250€	13€ (12,50€*)	8€	10,50€

*A partir du troisième enfant

3. LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU TERRITOIRE

VALEURS PORTÉES

CITOYENNETE, EGALITE, LAÏCITE, PARTAGE, RESPECT, SOLIDARITE, TOLERANCE

L'ALSH périscolaire doit permettre aux enfants d'élargir leurs champs d'activités et leurs connaissances aux travers d'activités ludiques, innovantes et source de plaisir. Il doit également proposer des activités complémentaires à celles menées au sein des écoles.

OBJECTIFS CIBLES

Prendre en compte le rythme et les capacités de chaque enfant

- En favorisant le développement de l'autonomie de chaque enfant.
- En s'adaptant au rythme de chacun.

Donner la possibilité à chaque enfant de découvrir de nouvelles pratiques sportives :

- En faisant appel à des intervenants extérieurs qualifiés.
- En variant les pratiques sportives.

Prendre en compte les besoins et les envies des enfants :

- En développant autrement les axes choisis par les enseignants
- En proposant des plannings d'activités variés et ludiques.

Développer la communication avec les familles

- En améliorant les temps d'accueil des familles par la communication orale et par des affichages attractifs.
- En utilisant le Facebook dédié à l'ALSH.

Développer les actions de solidarité et de tolérance

- En organisant des rencontres intergénérationnelles
- en instaurant des règles de vie au sein de la structure
- en instaurant des actions éco-citoyennes

4. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DU PERISCOLAIRE MATIN, SOIR ET MERCREDIS

Les objectifs périscolaires matins et soir

En vue de l'intégration du dispositif Plan Mercredi au sein de la structure ALSH Périscolaire, la structure oriente ses temps d'accueil du matin et du soir sur une complémentarité avec les projets d'école. Ainsi, certains axes définis dans le projet d'école maternelle et élémentaire seront développés de manière ludique afin d'assurer une cohérence éducative entre la structure de loisirs et l'école.

De plus, initié en 2018 par le projet « Un midi entre copains » visant à réduire les violences et incivilité sur les temps méridiens, sera également intégré à cette volonté de cohérence en développant au sein de l'ALSH périscolaire des objectifs liés à la citoyenneté et au respect. Enfin, les besoins physiques et moraux des enfants resteront le fil rouge que l'équipe pédagogique suivra dans la mise en place des activités.

O.G 1 Développer la citoyenneté et des projets, en complémentarité avec l'école	
O.GI 1 Développer les notions de respect et de citoyenneté	O.GI 2 Développer des activités en lien avec les projets d'école
Favoriser la réflexion autour des règles de vie en société	Développer les axes des projets d'écoles dans une approche plus ludique
Proposer des activités et ateliers de sensibilisation aux différences	Favoriser la pratique, la mise en situation
Développer les connaissances sur la citoyenneté	
Moyens mis en place	
Réalisation d'un livret citoyen Débats et/ou goûter autour de la citoyenneté	Jeux de mise en situation (marchande, théâtre, activités scientifiques)

Les objectifs pédagogiques des mercredis

En 2019-2020, l'ALSH périscolaire du mercredi à deux objectifs :

- Poursuivre la valorisation de la structure par le biais d'actions d'autofinancement
- Se préparer à une intégration au Plan Mercredi en janvier 2020

Le finalité sera de créer un partenariat avec le comité des fêtes pour un évènement ludique parents/enfants accrochant ainsi les objectifs de l'ALSH extrascolaire.

Respecter les besoins et envies des enfants en leurs proposant des activités adaptées reste toujours le leitmotiv de l'équipe pédagogique, mais cette année la volonté d'aller plus loin par des activités modulables selon leurs capacités et/ou ressources et adapter l'organisation de la vie quotidienne s'ajoutera à cette volonté. Enfin, tel défini dans le Plan mercredi, le temps du mercredi doit être un temps de relâche dans la semaine et l'équipe pédagogique souhaite développer le « bien chez soi, bien à l'accueil de loisirs ».

O.G 1 Développer des projets à long terme en prenant en compte les envies des enfants	
O.GI 1 Développer le bien être de l'enfant au sein de la structure	O.GI 2 Favoriser la mise en place d'action d'auto financements
Mettre en place des rituels comme à la maison	Valoriser la participation des enfants
Prendre en compte les envies et les besoin de chaque enfant	Développer un lien avec les partenaires locaux
Moyens mis en place	
Chaussons, pyjamas pour la sieste des petits, nécessaire à brossage de dents. Consultation régulière des enfants sur les activités.	Action d'autofinancement participatives Rencontres intergénérationnelles Participation aux actions des autres structures

5. ORGANISATION GENERALE

Maternelle

De 7h30 à 8h20, l'accueil du périscolaire matin maternelle se déroule dans la salle du RAM. Les parents devront déposer les affaires de leur(s) enfant(s) dans leur casier avant de les accompagner dans la salle du RAM. l'arrivée des enfants sera notifiée par une animatrice sur le parafeur de pointage avec un surligneur orange Les activités proposées sont en lien avec le projet d'école maternelle de l'année scolaire en cours. L'équipe pédagogique a cependant décidé de mettre en place ces activités ou ateliers à la demande de l'enfant.

De 16h30 à 17h00, les enfants goutent dans la salle du RAM et dans la classe 3 de l'école maternelle. Ce temps permet aux animateurs de ponter les enfants sur le parapheur avec un surligneur vert. Les animateurs sont organisés en binômes et tournent chaque jour sur les différents groupes de maternelles.

De 17h00 à 17h30, les enfants se voient proposer une activité manuelle en salle du RAM ou une activité sportive en salle de psychomotricité.

Classe / Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
M. Martel Mme Dijon	Sport	Activité	Sport	Activité
Mme Politano Mme Bodin	Activité	Sport	Activité	Sport

De 17h30 à 18h15, un temps d'activité partagé est mis en place en salle de psychomotricité ou en extérieur.

Elémentaire

De 7h30 à 8h20, l'accueil des enfants se fait dans les locaux de l'ALSH.

Les enfants devront poser leur cartable dans la salle 1 de l'ALSH et se diriger dans la salle numéro 2.

A leur arrivée ils devront notifier leur présence par une étiquette nominative sur le tableau.

De 7h30 à 8h00, les enfants profitent de petits ateliers en libre accès.

De 8h00 à 8h20, une activité sportive ou une activité manuelle sont proposées. Ces activités sont en liens avec les projets d'école et changent à chaque période.

A 8h10, une animatrice reportera sur le parapheur les présences des enfants avec un surligneur rose.

Les enfants seront par la suite raccompagnés dans la cour de l'école élémentaire.

De 16h30 à 18h15, le départ se fait dans les locaux de l'ALSH auprès de l'équipe d'animation.

De 16h30 à 17h00, une passerelle entre l'école et les locaux de l'ALSH est organisée par les animateurs pour l'accueil et le goûter des enfants. Les enfants peuvent être répartis parmi les salles ALSH ou BCD

De 17h00 à 18h00, les animateurs réalisent une activité auprès des enfants présents.

De 18h à 18h15, le rangement des salles d'activités est organisé avec les enfants.

Pour les enfants inscrits à l'accompagnement aux apprentissages, ceux-ci basculent vers l'ALSH périscolaire après 17h45 pour un accueil libre jusqu'à 18h15. Leur présence sur la structure fera l'objet d'une tarification périscolaire.

Les réunions :

Une grande réunion pédagogique de 6 heures est fixée en début d'année afin d'élaborer le document pédagogique. Par la suite, de plus petites réunions ont lieu par période afin d'élaborer les plannings d'activités.

Pour les mercredis

« Bien chez soi, bien à l'accueil de loisirs »

Le mercredi, bien qu'intégré dans la semaine comme temps périscolaire, représente un temps de relâche où le besoin et l'envie des enfants doivent être prioritaires. Ainsi l'ALSH propose des rituels « comme à la maison » où les enfants sont invités à prévoir, chaussons, pyjamas pour la sieste et le nécessaire pour se brosser les dents. Le temps de sieste est également aménagé avec un réveil échelonné et une durée plus longue en fonction du besoin de l'enfant.

De 7h30 à 8h30, accueil dans la salle 2 de l'ALSH avec toutes les tranches d'âge.

Signalisation de la présence par une étiquette pour indiquer sa présence à l'ALSH ainsi que son départ

Mise en place du système « Bonjour à ton image »

Bonjour à ton image : chaque enfant sélectionne sa façon de dire bonjour, une danse, un check, un serrage de la main ou un câlin.

De petits jeux sont installés sur les tables à disposition des enfants sans sollicitation de l'animateur.

A partir de 8h00, Le petit déjeuner est proposé aux enfants à partir de 8h00 par un animateur dans le restaurant scolaire. Les enfants en consultant l'affichage mis en place ont la possibilité de composer leur plateau comme suit :



La participation au débarrassage et au rangement du petit déjeuner est encouragée par l'animateur présent.

De 8h30 à 9h00, les enfants sont dirigés par tranche d'âges dans leur salle respective ou une petite activité, un jeu de connaissance ou d'ambiance est menée par un animateur.

A partir de 9h00, les animateurs proposent les activités définies dans le planning d'activité élaboré en réunion d'équipe.

Répartition des tâches en fonction de l'horaire d'arrivée des animateurs :

7h30	8h00	8h30	9h00
<ul style="list-style-type: none">- Accueil des enfants- Accueil des parents- Installation du petit dej'- Récupération des gobelets*	<ul style="list-style-type: none">- Préparation de l'activité- Renfort à l'accueil	<ul style="list-style-type: none">- Accompagnement aux activités- Répartition des tranches d'âges	<ul style="list-style-type: none">- Renfort d'animation

*Gobelets en plastique rigides réutilisables qui participent à une action éco-citoyenne.

A 10h30, en fonction de la météo, les enfants pourront profiter d'une balade au sein du village. Cette balade sera l'occasion de sensibiliser les enfants au patrimoine communal et au respect de l'environnement par le ramassage ponctuel de déchets.

A partir de 11h45, et après un passage aux toilettes et au lavage des mains, les 6-13 ans rejoignent le restaurant scolaire suivis par les 3-5 ans. Ainsi les grands, se répartissent aux tables et commencent à mettre la table et servir les assiettes pour que l'arrivée des plus petits et leur passage à table soit plus fluide.

Un animateur reste en charge des enfants qui sont récupérés par leurs parents à 11h45 et de ceux qui arrivent à l'ALSH à cet horaire.

Pendant le repas l'animateur veille à poser et débarrasser les plats de service. Il est présent pour inciter les enfants à goûter et garantir une ambiance conviviale autour de la table.

Les enfants sont invités à participer au débarrassage des tables et à leur nettoyage. De plus, à la fin du service les plus grands aident à ranger les chaises pour faciliter le travail du personnel de cantine quand celui-ci en exprime le besoin.

Après le repas, un temps de brossage de dents est mis en place. Ce temps permet à l'équipe d'animation de sensibiliser les enfants à l'hygiène dentaire.

A partir de 12h30, chaque tranche d'âge est en temps calme jusqu'à 14h. Ce temps propice au repos, propose un temps de lecture d'histoire pour les plus petits, des ateliers jeux de sociétés et de petites activités libres pour les plus grands. Les animateurs peuvent en profiter pour terminer des réalisations en cours avec les enfants.

A 13h30, Le temps de sieste est proposé sur demande des enfants ou des parents (exprimée plus tôt). Un réveil échelonné est mis en place pour respecter le rythme et le besoin de l'enfant. Au plus tard, les enfants sont réveillés à 15h45.

De 14h à 16h00, les activités, élaborées en réunion d'équipe pédagogique avant chaque période de vacances, sont proposés par tranches d'âges (3/4 ans, les 4/5 ans, les 6/8 ans et les 9/13 ans).

A 16h00, l'animateur en charge du goûter quitte son groupe pour aller chercher la collation dans le restaurant scolaire. Pris en commun ou non en intérieur ou en extérieur le goûter est un moment d'échange supplémentaire dans la journée.

Répartition des tâches en fonction de l'horaire de départ des animateurs :

17h45	18h00	18h30
- Installation de l'accueil du soir - Nettoyage du goûter	- Rangements des salles d'activités - Nettoyage des salles d'activités	- Rangement salle d'accueil - Nettoyage salle d'accueil

A partir de 16h30, les enfants rejoignent les salles de l'ALSH ou l'extérieur pour le temps d'accueil du soir. A l'aide du cahier de transmission et en fonction de l'arrivée des parents, l'animateur en charge de l'accueil parents leur communique le bilan de la journée de leur enfant. On retrouve dans ce cahier des informations relatives au temps de repas, de sieste, et au comportement. Les enfants sont invités à aider l'animateur au rangement des salles.

Les enfants ont accès aux différents jeux de sociétés, aux jeux de constructions et aux jeux de manipulation. Une petite activité manuelle est également proposée par un animateur.

6. LA COMMUNICATION

Un tableau d'affichage devant la salle ALSH permet aux parents d'obtenir des informations sur les sorties, les intervenants, les tenues vestimentaires spécifiques ou les appels à matériel. De plus, chaque animateur, en connaissance du planning et du projet pédagogique de la structure est amené à dialoguer et à renseigner les parents s'il est sollicité.

Enfin, les parents pourront retrouver après chaque période de vacances, les photos de leurs enfants qui y sont autorisés sur le Facebook de l'ALSH.

7. LES REUNIONS PEDAGOGIQUES

Fin août, l'équipe élabore le document pédagogique annuel. Ce sont les principaux axes, objectifs et thèmes qui sont sélectionnés. Les animateurs travaillent aussi sur la modification des conditions d'organisation de la vie quotidienne. C'est la directrice de la structure qui dans un second temps rédige le document pédagogique définitif en lien avec le coordinateur Enfance Jeunesse.

Avant chaque période scolaire, l'équipe pédagogique élabore les programmes d'activités en veillant bien à respecter les objectifs définis dans le document pédagogique.

8. L'ÉVALUATION

Une réunion par période permettant de mettre en place les différentes activités proposées, de réfléchir aux éventuels réajustements et problèmes rencontrés.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation se feront selon les thématiques suivantes :

- Objectifs : cohérence, mise en application, réajustements...
- Encadrements : sentiment, ressenti des équipes...
- Organisation : horaires, locaux, inscriptions
- Communication : enseignants, parents, enfants, équipes pédagogiques...
- Implication des enfants : fréquentation, ressenti, participation